



URPS
PODOLOGUES
PAYS DE LOIRE

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

URPS Pédicures-podologues Pays
de la Loire

SOMMAIRE

01

L'URPS Pédicures-
podologues

02

Représenter les
pédicures-podologues
libéraux

03

Faciliter l'exercice
professionnel des
pédicures-podologues

04

Intégrer les pédicures-
podologues dans les projets
pluriprofessionnels

05

Développer la
communication

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères consœurs, chers confrères,

En tant que présidente de l'URPS Pédicures-Podologues des Pays de la Loire, j'ai le plaisir de vous présenter ce rapport moral qui dresse le bilan d'une année 2024 riche en engagements, en projets concrets et en coopération interprofessionnelle.

L'année écoulée a confirmé la place essentielle des pédicures-podologues dans le paysage de la santé libérale régionale. Notre Union poursuit sa mission de représentation, d'accompagnement et de valorisation de notre profession avec détermination et pragmatisme.

Renforcer notre visibilité et notre action :

En 2024, nous avons intensifié notre participation dans les instances régionales telles que les Conseils Territoriaux de Santé, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ou encore les CATS. Ces engagements nous permettent de faire entendre la voix des pédicures-podologues dans les grands choix de santé publique régionale.

Notre présence active au sein de l'Inter URPS a également été fructueuse notamment à travers notre implication dans les projets communs, les actions de communication, les séminaires sur l'éco-responsabilité et la sécurité numérique.

Développer des projets concrets :

L'URPS poursuit ses actions de prévention, notamment avec la deuxième campagne d'information sur les effets secondaires des traitements de cancérologie. Cette initiative a permis de sensibiliser nos confrères et le grand public à l'importance de notre rôle dans le parcours de soins oncologiques.

Nous avons aussi investi dans la promotion de l'exercice coordonné, à travers des enquêtes, la production de supports pédagogiques, des entretiens avec des professionnels et la participation active aux dispositifs MSP, ESP CLAP et CPTS.

Soutenir l'exercice professionnel :

Notre engagement se traduit également dans le soutien aux professionnels sur le terrain : diffusion d'informations, conception de flyers à destination des partenaires, communication renforcée sur notre site internet, newsletters et réseaux sociaux.

En conclusion :

L'URPS Pédicures-Podologues des Pays de la Loire est plus que jamais mobilisée pour défendre, représenter et accompagner notre profession dans un environnement en constante évolution.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres de l'Union, nos salariées Amandine et Anaïs pour leur engagement, ainsi que nos partenaires institutionnels pour leur confiance renouvelée.

Continuons ensemble à faire avancer notre profession, à innover, à coopérer et à porter une parole forte, engagée et utile au service des pédicures-podologues libéraux de notre région.



Mathilde
Morilleau

Présidente

01 - L'URPS PÉDICURES- PODOLOGUES

Créées par la Loi Hôpital Patient Santé Territoire, les URPS ont pour vocation de représenter l'ensemble des libéraux. Chaque profession de santé est structurée en URPS, il y en a dix au total : biologiste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien et sage-femme.

L'URPS Pédicures-Podologues des PDL est composée de 9 membres, répartis sur toute la région et qui se mobilisent pour le déploiement de projets régionaux de santé publique.

LES MISSIONS

Les Unions participent :

- **À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL**

notamment pour la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice

- **À L'ORGANISATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ**

- **À LA MISE EN ŒUVRE DES CPOM**

(Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins

- **À LA MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU**

- **AU DÉPLOIEMENT ET À L'UTILISATION DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION PARTAGÉS**

- **À L'ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS**

- **À DES ACTIONS**

Dans les domaines :

- des soins
- de la prévention
- de la veille sanitaire
- de la gestion des crises sanitaires
- de la promotion de la santé
- de l'éducation thérapeutique

L'ÉQUIPE

L'URPS est composée de 9 pédicures-podologues libéraux exerçant en Pays de la Loire désignés par le syndicat représentatif.



Mathilde
Morilleau

Présidente



Murielle
Schlawick

Vice-présidente



Agathe
Devineau

Trésorière



Gabrielle
Martinez

Secrétaire



Charlotte Vallon

Membre



Marie-France
Pelé

Membre



Nathalie Roy-
Artailou

Membre



Kenza Renaud

Membre



Frédéric Guiot

Membre



Thomas
Rousseau

Membre

LES SALARIÉES



Amandine
Bouchereau

Coordinatrice

Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP (équivalent temps plein) pour l'URPS Pédicures-Podologues. Elle participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.

En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS Orthophonistes. Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Pédicures-Podologues. Elle se charge des tâches administratives de l'association.



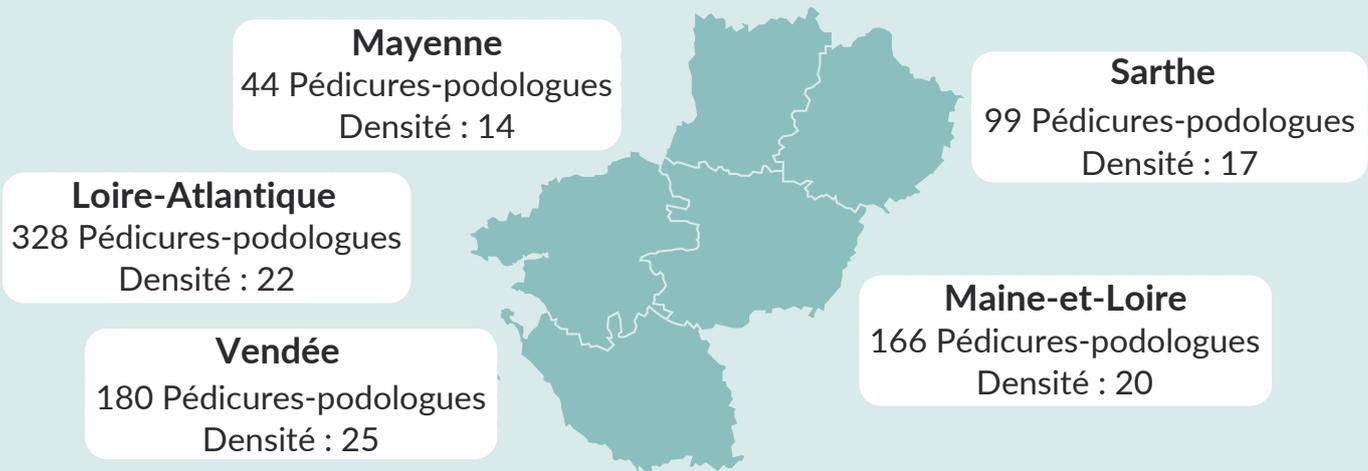
Anaïs Besegher

Assistante
administrative et
comptable

LES CHIFFRES 2024

LA DÉMOGRAPHIE DES PÉDICURES-PODOLOGUES EN PAYS DE LA LOIRE

817 PÉDICURES-PODOLOGUES EXERÇAIENT EN LIBÉRAL EN PAYS DE LA LOIRE. CELA REPRÉSENTE UNE DENSITÉ* RÉGIONALE ÉGALE À 21 CONTRE UNE DENSITÉ NATIONALE DE 19



*La densité de l'année N est exprimée pour 100 000 habitants au 1er janvier de l'année N+1

LES RECETTES

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien·ne. Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux pédicures-podologues libéraux conventionnés.

EN 2024, L'URPS PÉDICURES-PODOLOGUES A PERÇU
30 110,05€ DE CETTE CONTRIBUTION

EN 2020 : 24 255,08€ | EN 2021 : 18 833,02€ | EN 2022 : 20 186,08€ | EN 2023 : 31 645,93€

Par ailleurs, pour contribuer au développement de nouveaux projets, l'URPS a obtenu des fonds de l'ARS grâce à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Le CPOM conclu avec l'ARS concerne :

Fiche action 1

L'emploi d'une chargée de mission pour le compte de cinq URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues, Sages-femmes et Biologistes).

Fiche action 2

La prévention podologique des effets secondaires des traitements de cancérologie

Fiche action 3

Promotion de l'exercice coordonné pour les pédicures-podologues

Fiche action 4

L'emploi d'une assistante administrative pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes).

LES DÉPENSES

Les principales dépenses de l'Union sont dûes aux différentes participations des élus à des réunions pour représenter les pédicures-podologues ou pour la mise en œuvre des projets.

02 - REPRÉSENTER LES PÉDICURES- PODOLOGUES DE LA RÉGION

ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOINS

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

La CRSA est un lieu d'expression et de concertation des acteurs de santé. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics.

Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées : « prévention » ; « organisation des soins » ; « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » ; « droits des usagers ».



Participation de l'URPS

- ➔ L'URPS Pédicures-podologues est suppléante de l'URPS Infirmiers
- ➔ L'URPS Pédicures-podologues participe aux commissions plénières
- ➔ L'URPS Pédicures-podologues participe à la Commission Spécialisées Prévention et la Commission Spécialisée pour l'Organisation des Soins

CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les CTS sont à la fois le lieu et l'instance qui garantissent un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité, et qui garantissent la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé ainsi que leur bonne articulation.

Depuis 2022, les CTS s'organisent en InterURPS.

Participation de l'URPS

- ➔ L'URPS Pédicures-podologues est suppléante au sein du CTS 44 et titulaire au sein du CTS 85.

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

CORECS

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours (CORECS) est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours.



COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS

Les Comités d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) ont pour mission de soutenir les porteurs de projets relatifs aux dispositifs d'exercice coordonné. Ils interviennent à chaque phase du développement du projet, depuis l'élaboration du diagnostic territorial jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'étude de faisabilité et le montage du dossier. La représentation de l'URPS au sein de ces instances est assurée par les membres désignés au niveau départemental.



GE INTERURPS

Créé en 2019, le Groupement d'Employeurs interURPS a pour vocation d'accompagner les professionnel·le·s de santé dans le recrutement de salarié·e·s pour le compte de leurs structures, telles que les CPTS, URPS, MSP ou SAS, en fonction des besoins identifiés.

Au 31 décembre 2024, le GE interURPS employait 103 personnes. Ce personnel regroupe une diversité de profils, notamment des chargé·e·s de mission pour les URPS, des coordinateur·rice·s de CPTS, ainsi que des chargé·e·s de communication, contribuant tous au bon fonctionnement des dispositifs territoriaux de santé.



E SANTÉ

L'URPS participe au comité départemental E santé sur la thématique du numérique en santé pour le département de la Vendée.



PARTICIPATION ÉCHANGES RÉGIONAUX OU NATIONAUX

Plan Antichute

L'URPS a participé au comité de pilotage régional du Plan Antichute organisé par le Gérontopôle des Pays de la Loire.



Salon de la podologie

L'URPS était présente au salon de la podologie 2024, afin de représenter l'Union et mettre en avant les actions mises en place.



03 - FACILITER L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES PÉDICURES-PODOLOGUES

PRÉVENTION PODOLOGIQUE DES EFFETS SECONDAIRES DES TRAITEMENTS DE CANCÉROLOGIE

L'URPS Pédicures-Podologues continue sur investissement sur la thématique des effets secondaires des traitements en cancérologie en créant une deuxième campagne de prévention à destination des pédicures-podologues mais également des autres professionnels de santé et du grand public.

Les actions du projet :

- Élaboration d'un nouveau flyer sur l'avenant 5 à la convention des Pédicures-Podologues, introduisant un nouvel acte de prise en charge.
- Communication de la nouvelle campagne d'information aux professionnels et pédicures-podologues de la région

Le projet en image :



[Lien vers la campagne de communication](#)

Le bilan de l'action :

- ➔ Campagne envoyée au 800 pédicures-podologues de la région

Les partenaires du projet :



PROMOTION DE L'EXERCICE COORDONNÉ

Poursuivant ses actions en faveur de l'exercice coordonné, l'URPS a décidé de maintenir et d'approfondir cette dynamique. L'action engagée s'articule autour de plusieurs axes.

Les actions du projet :

> Etat des lieux

L'objectif était de recueillir l'avis des pédicures-podologues afin d'identifier leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis de l'exercice coordonné dans le cadre de leur pratique professionnelle.

> Création de support d'information

La promotion de l'exercice coordonné s'appuiera sur deux supports complémentaires : une vidéo de présentation et un guide recensant les différentes formes d'exercice coordonné, assorti d'éléments pratiques pour en faciliter l'intégration.

Le bilan de l'action :

- ➔ Identification des besoins et attentes des pédicures-podologues en matière d'exercice coordonné
- ➔ Conduite d'entretiens avec des professionnels déjà engagés au sein d'exercice coordonné
- ➔ Élaboration d'un document de synthèse regroupant l'ensemble des retours recueillis

SENSIBILISATION AUX NOUVEAUTÉS DE LA PROFESSION

En 2024, l'URPS a conçu un flyer d'information à l'attention des autres professionnels de santé, afin de les informer des nouveautés conventionnelles relatives à leur profession. L'objectif de ce support était de faciliter la compréhension et l'appropriation de ces évolutions, en particulier par les médecins.

[Lien vers la campagne de communication](#)



04 - INTÉGRER LES PÉDICURES-PODOLOGUES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS

PEDIACO II

Suite à la sollicitation des URPS Sages-femmes et Pharmaciens, l'URPS Pédicures-podologues a rejoint le projet PEDIACO II. Ce projet regroupe les URPS des Pays de la Loire et a pour but de communiquer sur les compétences propres à chaque profession de santé dans le champ de la périnatalité. Cette communication sera déclinée en support numérique. L'URPS Pédicures-podologues a participé au projet pour présenter les interventions et compétences des pédicures-podologues au cours des 1000 premiers jours.

Les actions du projet :

- Création d'une frise représentant les compétences des pédicures-podologues par étapes clés
- Création d'un document synthétisant les interventions des professionnels par étapes clés
- Création de 12 fiches représentant les interventions par profession

Le projet en image :



PLACE ET DOMAINE D'INTERVENTION
DU PÉDICURE-PODOLOGUE DANS LES ÉTAPES CLÉS DES
1000 PREMIERS JOURS

Bébé grandit : 9 mois à 2 ans

- Mise en place de contention de correction (orthopédie)
- Suivi des plaies pour éviter de compliquer les soins de contention à 17 et à une
- information des orthésistes (chouchement, talus, valgus, varus, griffes...)
- Bébé podologue en cas de marche anormale sur 18 points des pieds.

La pédicure podologue bénéficie d'un accès en direct pour tous les actes, sans nécessité de prescription du médecin. Cependant, le jugement des actes en pédicure podologie ne sont pas pris en charge à l'exception des services orthopédiques. Par ailleurs, les modalités peuvent également prendre en charge certains actes selon le contrat souscrit.

[Lien vers la campagne de communication](#)

Participation de l'URPS

- ➔ Participation à la création de la fiche pédicure-podologue
- ➔ Communication de l'action



Initialement prévue pour s'achever en 2024, l'expérimentation d'ICOPE PDL a été prolongée à la suite de l'orientation donnée par la DGOS. L'année 2024 a ainsi été caractérisée par la poursuite de cette expérimentation, et la projection vers l'intégration d'ICOPE dans le droit commun.

Pour mémoire, ICOPE PDL est une démarche régionale visant le dépistage et l'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes de 60 ans et plus, mise en œuvre par les professionnels de santé libéraux.



Cette expérimentation, portée par l'InterURPS des Pays de la Loire, les GHT 44 et 49 ainsi que le Gérontopôle des Pays de la Loire, s'inscrit dans une dynamique de prévention et de maintien de l'autonomie des personnes âgées.

Les actions du projet :

- Poursuite de l'inclusion des personnes de 60 ans et plus au sein du dispositif
- Evolution de la solution numérique : la possibilité de traiter la gestion de l'alerte en mobilité
- Evaluation du dispositif et l'analyse de l'expérimentation en Pays de la Loire

Participation de l'URPS

- ➔ Participation au groupe de travail
- ➔ Communication de l'action



L'association InterURPS a vu le jour à la fin de l'année 2019. Elle regroupe les dix URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé) de la région Pays de la Loire. Lors de l'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019, un trio a été élu pour assurer la présidence : M. CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, M. GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine, et Mme BENARD, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.

L'InterURPS a pour vocation de :

- ➔ *Rassembler l'ensemble des URPS de la région afin de favoriser une coordination interprofessionnelle renforcée*
- ➔ *Échanger et collaborer avec les partenaires institutionnels tels que l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie, ainsi que les associations et structures sanitaires*
- ➔ *Développer des actions communes, en priorité autour de la coordination interprofessionnelle des soins*
- ➔ *Structurer et faciliter les échanges entre les différentes URPS*
- ➔ *Piloter des projets régionaux d'envergure et organiser des Journées régionales thématiques*
- ➔ *Contribuer activement aux démarches de prévention et de promotion de la santé*
- ➔ *Participer à la mise en œuvre et au suivi du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).*

SÉMINAIRE INTERURPS

L'InterURPS a organisé en juin 2024, son séminaire annuel ayant pour thématique l'exercice libéral écoresponsable.

Le séminaire de l'InterURPS Pays de la Loire s'est tenu au Centre d'Affaires de Terra Botanica.

Au programme :

Table ronde - Regards croisés

- "Concilier écoresponsabilité et pratique professionnelle"

Ateliers :

- Comprendre l'essentiel des enjeux du développement durable, appliqués à la santé » Intervenante
- Co-construisons ensemble des éco-solutions pour notre pratique

Ce séminaire a réuni 123 personnes autour du sujet de l'écoresponsabilité en cabinet.

Participation de l'URPS

- ➔ Participation à l'organisation de l'évènement
- ➔ Participation de trois élues de l'URPS à ce séminaire
- ➔ Communication de l'action

04 - INTÉGRER LES PÉDICURES-PODOLOGUES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS

Le séminaire en image :



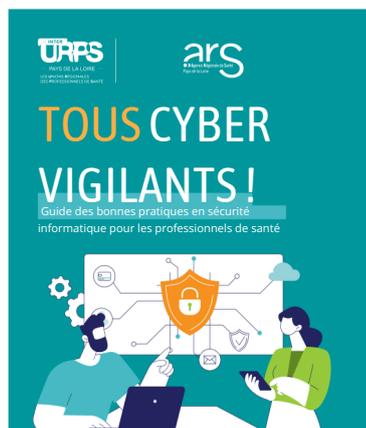
NUMÉRIQUE

En 2024, l'InterURPS Pays de la Loire a mis à disposition un « Guide des bonnes pratiques en sécurité informatique ».

Ce livret a pour vocation de sensibiliser les professionnels de santé à la cybersécurité, en leur apportant des réponses concrètes sur :

- la protection des postes de travail et des applications ;
- la sécurisation du réseau wifi ;
- la gestion proactive des incidents de sécurité ;
- la protection des données de santé.

Un feuillet récapitulatif de type check-list accompagne le guide afin de permettre aux utilisateurs de garder à portée de main, les bonnes pratiques essentielles.



PROTÉGER VOS DONNÉES SENSIBLES
APPLIQUER DES MESURES D'HYGIÈNE NUMÉRIQUE
RÉAGIR EN CAS DE CYBERATTIÈQUE

[Lien vers le guide](#)



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



[Lien vers le feuillet](#)

RENCONTRE URPS/CPTS

En 2024, les URPS, en collaboration avec l'InterURPS Pôle CPTS, ont initié l'organisation de rencontres avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) de la région. Structurées sous forme de journées départementales, ces rencontres ont pour objectifs de :

- Présenter les missions et les rôles des URPS ;
- Explorer les possibilités de collaboration entre URPS et CPTS sur des projets communs ;
- Renforcer les liens et la coordination entre ces deux acteurs du système de santé.

L'action du projet :

➔ Organisation des journées départementales

Le bilan de l'action :

➔ 2 rencontres organisées

➔ Dans le 44 :

- 28 participants
- 10 URPS représentées
- 12 CPTS représentées

➔ Dans le 49 :

- 15 participants
- 10 URPS représentées
- 6 CPTS représentées



SOUTENIR LES MODES D'EXERCICE COORDONNÉ

LES ESP CLAP

Les ESP CLAP sont des dispositifs expérimentaux mis en place dans la région Pays de la Loire.

Ils visent à permettre aux professionnel·le·s de santé libéraux de premier recours de structurer leur coordination et d'engager des démarches d'exercice coordonné. Ces dispositifs reposent sur une équipe locale qui se mobilise autour d'une patientèle partagée, en s'organisant autour d'une ou plusieurs thématiques définies selon les besoins identifiés des patient·e·s.

Le bilan de l'action :

- ➔ 100 ESP CLAP reconnues dont 19 en 2024
- ➔ 59 pédicures-podologues participent à une ESP CLAP
- ➔ 1476 professionnels de santé libéraux inclus dans la démarche

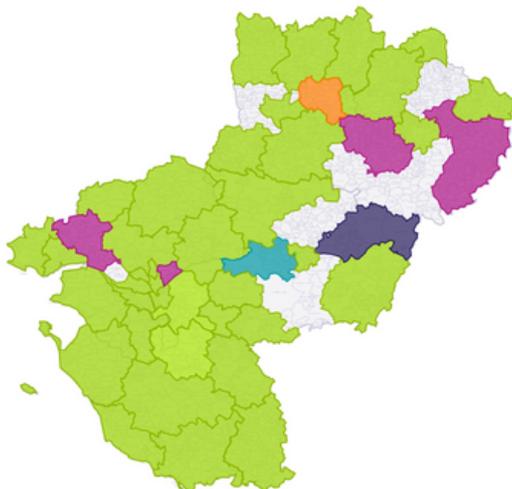
L'URPS Pédicures-podologues fait partie du Conseil d'Administration de l'Association ESP CLAP

LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

Dans le but d'améliorer la coordination des actions de santé, de structurer les parcours de soins et de contribuer à la réalisation des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS), les professionnels de santé peuvent choisir de se regrouper en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces regroupements formalisent un projet de santé, qu'ils soumettent ensuite à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'association InterURPS propose un accompagnement aux professionnels désireux de s'investir dans la création d'une CPTS, ainsi qu'un appui dans les différentes étapes de leur déploiement.

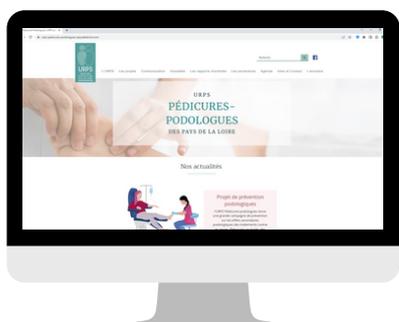
-  CPTS opérationnelle
-  En phase préparatoire
-  Accompagnement en cours
-  Projet mis en pause



05 - DÉVELOPPER LA COMMUNICATION

SITE INTERNET

Au cours de l'année 2024, l'URPS Pédicures-podologues a poursuivi le développement et l'enrichissement de son site internet. Ce support vise à accroître la visibilité de l'URPS Pédicures-podologues des Pays de la Loire ainsi qu'à valoriser les actions engagées. Il a vocation à être régulièrement actualisé en fonction des informations que l'URPS souhaite partager.



Lien du site Internet :

<https://www.urps-pedicures-podologues-paysdelaloire.com/>



NEWSLETTER

L'URPS Pédicures-podologues diffuse régulièrement une newsletter à l'attention des professionnels de la région des Pays de la Loire, afin de les tenir informés des actualités professionnelles ainsi que des événements organisés par ses partenaires.

Le bilan de l'action :

- ➔ 8 lettres d'information envoyées
- ➔ 181 pédicures-podologues inscrits à la liste de diffusion

Lien pour s'inscrire à la newsletter :

<https://forms.gle/cebExieSDWrwPAPaZ>

RÉSEAUX SOCIAUX

L'URPS Pédicures-Podologues dispose d'un Facebook ainsi que d'un LinkedIn afin que les professionnels restent informés des actualités de la Région des Pays de la Loire.



URPS Pédicures-Podologues des Pays de la Loire



URPS Pédicures-Podologues des Pays de la Loire

06 - GLOSSAIRE

ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

AG - Assemblée Générale

CATS - Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de premier recours

CORECS - Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours

CPOM - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CPTS - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRSA - Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

CTS - Conseil Territorial de Santé

DAC - Dispositif d'Appui à la Coordination

DAPS - Dispositif d'Appui aux Professionnels de Santé

ESP CLAP - Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient

INTERURPS - Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes).

GE - Groupement d'Employeur

ICOPE PDL - Integrated Care for Older PEople (soins intégrés pour les personnes âgées)

MDU - Maison des URPS (siège administratif de l'URPS à Nantes, bureau des salariés)

MSP - Maison de Santé Pluriprofessionnelle

PRS - Projet régional de Santé

SAS - Services d'Accès aux Soins

URPS - Union Régionale des Professionnels de Santé